

FORMULAIRE 8
AVIS DE PRIVILÈGE
ARTICLE 34 DE LA LOI

Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction

Nom du créancier privilégié : _____

Adresse aux fins de signification : _____

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Nom de la personne à laquelle le créancier privilégié a fourni des services ou des matériaux : _____

Adresse : _____

Période de fourniture des services ou matériaux :

de _____ à _____
(date du début de la fourniture) (date de la fourniture la plus récente)

Brève description des services ou matériaux qui ont été fournis :

Prix fixé dans le contrat ou dans le contrat de sous-traitance : _____ \$

Montant exigé pour des services ou matériaux qui ont été fournis : _____ \$

(Utilisez A si le privilège grève le local; utilisez B si le privilège ne grève pas le local.)

- A. Le créancier privilégié (s'il s'agit d'un représentant successoral ou d'un cessionnaire, il faut le préciser) invoque un privilège grevé sur l'intérêt de chaque personne désignée ci-dessus comme propriétaire du local décrit à l'Annexe A du présent avis de privilège.
- B. Le créancier privilégié (s'il s'agit d'un représentant personnel ou d'un cessionnaire, il faut le préciser) invoque une charge sur les retenues prévues par la Loi, ainsi que tout montant supplémentaire que doit un responsable du paiement à l'entrepreneur ou au sous-traitant dont le contrat ou le contrat de sous-traitance a été en tout ou en partie exécuté lorsque les services ou les matériaux ont été fournis par le créancier privilégié relativement au local, situé à/au :

(adresse ou autre identification de l'emplacement du local)

Date: _____

(signature du créancier ou de son mandataire)

ANNEXE A

Pour l'avis de privilège de _____

Description du local :

(Si le privilège grève le local, donnez une description du local suffisante aux fins de l'enregistrement aux termes de la Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers ou de la Loi sur l'enregistrement des actes, selon le cas.)